

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2024 du 19 août 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 15 avril 2020 chargeant monsieur Arnaud Detout des fonctions de Responsable de la Maison de l'Autonomie au Pôle Solidarités – maison du Département solidarité du Calais à compter du 1^{er} mars 2020,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Arnaud Detout, attaché principal est affecté au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Calais pour y exercer les fonctions de directeur, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} septembre 2024 il est mis fin aux fonctions de monsieur Arnaud Detout, cadre supérieur de santé, en qualité de responsable de la maison de l'autonomie au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Calais.

Article 2 :

Monsieur Arnaud Detout, attaché principal, est chargé des fonctions de directeur à la maison du Département solidarité du Calais à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 3 :

A compter du 1^{er} septembre 2024, monsieur Arnaud Detout, attaché principal, est chargé par intérim, des fonctions de responsable de la maison de l'autonomie au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Calaisis.

Article 4 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 6 septembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines